Christian Rouge & Associés
Commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 30 JUIN 2021

ACSEL CONSEIL ELEVAGE
LES SOUDANIERES
01250 CEYZERIAT

SIRET N° 307 625 749 00014

ASSEMBLEE GENERALE
DU 3 DECEMBRE 2021

ASSOCIATION

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon-Riom
49 bis, rue Professeur Rochaix – 69003 LYON
Tél. 04 72 68 94 15
SARL au capital de 40 000 € - RCS LYON 484 777 099 - NAF 6920Z - TVA FR 27 484 777 099

Christian Rouge & Associés
Commissaire aux comptes

ACSEL CONSEIL ELEVAGE

LES SOUDANIERES
01250 CEYZERIAT

SIRET N° 307 625 749 00014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ACSEL Conseil Elevage, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changements de méthode de présentation » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable lié à la première application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le respect de l'assertion de séparation des exercices pour les produits d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon
Le 17 novembre 2021

Le Commissaire aux Comptes
Christian ROUGE & Associés
Valérie BERLIOZ
Commissaire aux Comptes

Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	30/06/2021	30/06/2020
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	59 914	25 545	34 369	19 631
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	237 441	205 442	31 999	28 324
Autres immobilisations corporelles	606 187	458 905	147 282	136 662
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	79 192		79 192	79 177
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	296 728		296 728	300 000
Autres immobilisations financières	1 352		1 352	1 352
ACTIF IMMOBILISE	**1 280 815**	**689 892**	**590 923**	**565 147**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	67 663		67 663	60 513
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	2 147 618	58 049	2 089 568	2 136 633
Autres créances	180 922		180 922	164 678
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	361 781		361 781	763 892
(dont actions propres :)				
Disponibilités	1 029 329		1 029 329	683 763
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	68 773		68 773	58 711
ACTIF CIRCULANT	**3 856 085**	**58 049**	**3 798 036**	**3 868 191**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**5 136 900**	**747 941**	**4 388 959**	**4 433 338**

Rubriques	30/06/2021	30/06/2020
Capital social ou individuel (dont versé :)		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	26 145	26 145
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	1 257 748	1 199 831
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	59 969	57 918
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	**1 343 862**	**1 283 893**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	275 608	319 282
Dettes fiscales et sociales	672 610	725 456
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	163 473	140 403
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 933 407	1 964 304
DETTES	**3 045 097**	**3 149 445**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**4 388 959**	**4 433 338**

Rubriques	France	Exportation	30/06/2021	30/06/2020
Ventes de marchandises	26 624		26 624	37 472
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 809 771		2 809 771	2 827 245
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**2 836 395**		**2 836 395**	**2 864 718**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			197 623	196 778
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			57 543	39 238
Autres produits			18	38
PRODUITS D'EXPLOITATION			**3 091 579**	**3 100 771**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			14 339	23 736
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			66 937	69 733
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-7 149	-23 428
Autres achats et charges externes			1 356 821	1 382 075
Impôts, taxes et versements assimilés			23 723	37 661
Salaires et traitements			1 121 533	1 111 202
Charges sociales			323 486	332 319
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			88 632	67 136
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			16 195	30 566
Dotations aux provisions				
Autres charges			13 034	13 273
CHARGES D'EXPLOITATION			**3 017 551**	**3 044 272**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**74 028**	**56 499**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			475	269
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			11 754	12 934
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			**12 229**	**13 203**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			39 966	39 590
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**39 966**	**39 590**
RESULTAT FINANCIER			**-27 736**	**-26 387**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**46 292**	**30 112**

Rubriques	30/06/2021	30/06/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 713	22 749
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 250	7 517
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**15 963**	**30 266**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 173	568
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	112	1 892
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**2 285**	**2 460**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**13 677**	**27 806**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	**3 119 770**	**3 144 240**
TOTAL DES CHARGES	**3 059 802**	**3 086 323**
BENEFICE OU PERTE	**59 969**	**57 918**

Annexes

FAITS CARACTERISTIQUES

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi N°2020-290 du 23 mars 2020, puis par décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogé par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 constituent un évènement majeur.

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial et cette crise sanitaire s'est poursuivie tout au long de l'exercice 2020-2021.

Cette crise sanitaire n'a pas eu d'impact significatif défavorable sur l'activité de l'entreprise ni sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.
L'entreprise n'a pas demandé de prêt P.G.E. et n'a pas eu recours au chômage partiel sur l'exercice 2020-2021.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise sanitaire due à l'épidémie de covid-19 est toujours en cours mais ses conséquences ne sont pas de nature à compromettre la continuité de l'exploitation à la date d'arrêté des comptes.
La situation étant extrêmement évolutive et volatile, l'entreprise est en incapacité d'évaluer les éventuelles conséquences de la crise sanitaire sur les exercices à venir.

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'exercice social clos le 30/06/2021 a une durée de 12 mois.
Le résultat net est de 59 968,70 €.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Ces éléments d'actif immobilisé n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation.

Conformément aux nouvelles dispositions des nouvelles règles relatives aux actifs (Réglement ANC 2014-03), les immobilisations pouvant être amorties par composants ont été étudiées. Toutefois, cette méthode n'a pas été appliquée du fait d'une incidence non significative.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

DISPONIBILITE

Les valeurs disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale. Un état de rapprochement justifie le solde.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION

L'application du règlement de l'ANC 2018-06 entraine un changement de méthode comptable qui dans notre cas est sans incidence sur la présentation des comptes.

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS, COMPLEMENTS DE RETRAITE ET INDEMNITES ASSIMILES

Les engagements pris sont ceux définis par la convention collective en matière d'indemnité de départ à la retraite et représente 127 353,85 €.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 568		24 346
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	235 851		13 171
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport	559 905		67 588
Matériel de bureau, informatique, mobilier	46 968		8 968
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**842 724**		**89 727**
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	79 177		15
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	301 352		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**380 529**		**15**
TOTAL GENERAL	**1 258 821**		**114 088**

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			59 914	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn.,matériel et outillages ind.		11 580	237 441	
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport		69 494	557 999	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		7 748	48 189	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		**88 823**	**843 629**	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			79 192	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		3 272	298 081	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		**3 272**	**377 273**	
TOTAL GENERAL		**92 094**	**1 280 815**	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 936	9 609		25 545
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales,agenc.,aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	207 526	9 496	11 580	205 442
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport	433 266	58 942	69 494	422 714
Matériel de bureau et informatique, mobilier	36 945	6 881	7 635	36 191
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**677 738**	**75 320**	**88 710**	**664 347**
TOTAL GENERAL	**693 674**	**84 928**	**88 710**	**689 892**

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL							
AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	70 181	16 195	28 327	58 049
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	**70 181**	**16 195**	**28 327**	**58 049**
TOTAL GENERAL	**70 181**	**16 195**	**28 327**	**58 049**

Dotations et reprises d'exploitation	16 195	28 327
Dotations et reprises financières		
Dotations et reprises exceptionnelles		

Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	296 728	19 773	276 955
Autres immobilisations financières	1 352		1 352
Clients douteux ou litigieux	46 082	46 082	
Autres créances clients	2 101 535	2 101 535	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	2 590	2 590	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	45 122	45 122	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	111 569	111 569	
Débiteurs divers	21 641	21 641	
Charges constatées d'avance	68 773	68 773	
TOTAL GENERAL	**2 695 393**	**2 417 086**	**278 307**
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	3 272		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	275 608	275 608		
Personnel et comptes rattachés	125 699	125 699		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	89 628	89 628		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	454 898	454 898		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	2 385	2 385		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	16 878	16 878		
Autres dettes	146 595	146 595		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 933 407	1 933 407		
TOTAL GENERAL	**3 045 097**	**3 045 097**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Compte	Libellé	30/06/2021	30/06/2020	Ecart
408100	FRS FACT.NON PARVENUES	-164 321,95	-163 764,14	-557,81
419800	CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	-125 374,76	-104 422,96	-20 951,80
428200	CHGES A PAYER CONGES PAYES	-73 008,40	-70 160,00	-2 848,40
428600	PERSONNEL CHARGES A PAYER	-52 690,22	-40 622,16	-12 068,06
438200	CHARGES SOC./CONGES A PAYER	-24 520,49	-27 684,68	3 164,19
438600	ORG.SOCIAUX CHGES A PAYER	-10 618,83	-16 296,37	5 677,54
448600	ETAT CHARGES A PAYER	-630,00	-1 440,00	810,00
468600	CHARGES A PAYER	-1 317,50	-685,00	-632,50
TOTAL		**-452 482,15**	**-425 075,31**	**-27 406,84**
TOTAL		**-452 482,15**	**-425 075,31**	**-27 406,84**

Compte	Libellé	30/06/2021	30/06/2020	Ecart
486000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	68 773,43	58 711,17	10 062,26
487000	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	-1 933 406,82	-1 964 304,41	30 897,59
TOTAL		**-1 864 633,39**	**-1 905 593,24**	**40 959,85**

Compte	Libellé	30/06/2021	30/06/2020	Ecart
409800	RRR A RECEVOIR FOURNISSEURS		2 738,16	-2 738,16
418100	CLIENTS FACTURES A ETABLIR	64 366,03	23 249,77	41 116,26
468700	PRODUITS A RECEVOIR	18 110,65	625,00	17 485,65
518700	INTERETS COURUS A RECEVOIR	4 640,60	1 850,30	2 790,30
TOTAL		**87 117,28**	**28 463,23**	**58 654,05**
TOTAL		**87 117,28**	**28 463,23**	**58 654,05**

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Regularisations fournisseurs	194	671000
Exercices anterieurs	1 979	672000
VNC elements actif cedes	112	675200
*		
TOTAL	2 285	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Regularisations organismes sociaux	800	771000
Exercices anterieurs	9 913	772000
Produits cession elements actif	5 250	775200
TOTAL	15 963	

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Regularisations placements financiers	1 277	672000
Regularisations organismes sociaux	702	672000
TOTAL	**1 979**	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Regularisations organismes sociaux	458	772000
Regularisations fournisseurs	9 231	772000
Regularisations salaries	223	772000
TOTAL	**9 912**	

REINTEGRATIONS	BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	59 969
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés de sociétés soumises à l'impôt sur le revenu		
Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements)	Amort. Excédent. (art. 39-4 CGI) et autres amort. non déductibles	
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art.39-4 du CGI	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	
Fraction des loyers à réintégrer (crédit bail immobilier et levée d'option)	Dont part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)	
Provisions et charges à payer non déductibles	Charges à payer liées à des états non coopératifs	
Amendes et pénalités	Ch. F. art 39.1.3 & 212 I	
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI		
Impôt sur les sociétés		
Quote-part		
Bénéfices réalisés par Sté de person. ou un GIE	Résultat art.209B	
Moins-values nettes à long terme relevant du taux de 15 % ou 19 % (ou 12,8 % : pour l'I.R.)		
Moins-values nettes à long terme relevant du taux de 0 %		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs	- plus-values nettes à court terme - plus-values soumises au régime des fusions	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM		
Réintégrations diverses Intérêts excédentaires	Zones entreprises	9 956
Déficit étranger antérieurement déduit par les PME	Quote part PV à taux 0	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage		
	TOTAL REINTEGRATIONS	69 925

DEDUCTIONS	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats		
Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (ou 12,8 % : entreprises soumises à l'I.R.) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée		
Régime stés mères et filiales : produit net actions, parts d'intérêts quote-part à déduire		
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99%		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer		
Majoration d'amortissements		
Abattement sur bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles	
Reprise d'entreprises en difficultés	Restruct. Défense	
Jeunes entreprises innovantes	Bassin emploi à redyn.	
Sociétés investissements immobilier côtées	Zone franche d'activités	
Zone franche urbaine- TE	Bass. urbain à dynam.	
Zone de développement prioritaire	Revitalisation rurale	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM		
Déductions diverses Créance dégagée par le report en arrière du déficit		1 335
Dont déduction exceptionnelle article 39	Déd. except.article 39 A	
Dont déduction exceptionnelle article 39 B	Déd. except.article 39 C	
Dont déduction exceptionnelle article 39 D	Déd. except.article 39 E	
Dont déduction exceptionnelle article 39 F	Déd. except.article 39 G	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage		
	TOTAL DEDUCTIONS	1 335

RESULTAT	BENEFICE	DEFICIT
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	68 590	
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		68 589
RESULTAT FISCAL	1	

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT		30/06/2020
ORIGINES		
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice précédent		
Résultat de l'exercice précédent		57 918
Prélèvements sur les réserves		
	TOTAL I	**57 918**
AFFECTATIONS		
Affectations aux réserves - Réserve légale		
- Autres réserves		57 918
Dividendes		
Autres répartitions		
Report à nouveau		
	TOTAL II	**57 918**

RENSEIGNEMENTS DIVERS	30/06/2021	30/06/2020
ENGAGEMENTS		
Engagements de crédit-bail mobilier		
Prix de revient des biens pris en crédit-bail		
Engagements de crédit-bail immobilier		
Effets portés à l'escompte et non échus		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		
Sous-traitance	566 211	549 191
Locations, charges locatives et de copropriété	24 537	20 885
Loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		
Personnel extérieur à l'entreprise	325 054	394 293
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires, hors rétrocessions	7 440	7 326
Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		
Autres comptes	433 580	410 381
Dont cotisations versées aux organisations syndicales et prof.		
TOTAL	**1 356 821**	**1 382 075**
IMPOTS ET TAXES		
Taxe professionnelle	-355	1 762
Autres impôts et taxes, dont taxe intér.produits pétroliers	24 078	35 899
TOTAL	**23 723**	**37 661**
T.V.A.		
Montant de la T.V.A collectée	548 200	587 720
Montant de la T.V.A déductible sur biens et services, hors immobilisations	262 396	258 271
DIVERS		
Montant brut des salaires figurant sur la DADS1 ou modèle 2460	1 066 901	
Plus-value en franchise d'impôt, première option pour le régime simplifié		
REGIME DE GROUPE		
Société : résultat hors groupe P-V 15 %	P-V 0 %	
P-V 19 %	Imputations	
Groupe : résultat d'ensemble P-V 15 %	P-V 0 %	
P-V 19 %	Imputations	
Mère, filiale	N°SIRET sté mère	
Numéro du centre de gestion agréé		
Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés	0	0
Filiales et participations : liste prévue par l'article 38 II, annexe III du CGI jointe à la déclaration		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt pour l'entreprise donatrice (art.238bis-4 du CGI)		
Montant de l'investis. qui a donné lieu à amortis. exceptionnel chez l'entrep. investisseur (art.217 octies)		

Date d'arrêté	30/06/2021	30/06/2020	30/06/2019	30/06/2018	30/06/2017
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social					
Nombre d'actions					
- ordinaires					
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 836 395	2 864 718	2 965 006	2 875 410	2 813 046
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	136 469	136 347	100 387	39 148	57 252
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	76 500	78 429	64 631	28 577	52 737
Résultat net	59 969	57 918	35 756	10 571	4 515
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	0	0	0	0	0
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Dividende attribué	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	43	42	43	45	44
Masse salariale	1 121 533	1 111 202	1 154 216	1 153 190	1 105 402
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	323 486	332 319	322 834	368 887	347 047

Christian Rouge & Associés
Commissaire aux comptes

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

ACSEL CONSEIL ELEVAGE
LES SOUDANIERES
01250 CEYZERIAT

SIRET N° 307 625 749 00014

ASSEMBLEE GENERALE DU 3 DECEMBRE 2021

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon-Riom
49 bis, rue Professeur Rochaix – 69003 LYON
Tél. 04 72 68 94 15
SARL au capital de 40 000 € - RCS LYON 484 777 099 - NAF 6920Z - TVA FR 27 484 777 099

Christian Rouge & Associés
Commissaire aux comptes

ACSEL CONSEIL ELEVAGE
LES SOUDANIERES
01250 CEYZERIAT

SIRET N° 307 625 749 00014

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 30 juin 2021

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.
Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Christian Rouge & Associés
Commissaire aux comptes

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Lyon
Le 17 novembre 2021

Le Commissaire aux Comptes
Christian ROUGE & Associés
Valérie BERLIOZ
Commissaire aux Comptes